

# Séance du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2020

## Nombre de conseillers

- En exercice	13
- Présents	11
- Votants	13
- Absent(s) excusé(s)	02
- Absent(s)	00
- Pouvoir	02
DATE CONVOCATION	04/06/2020

De la commune de : **VERRIERES EN FOREZ**  
Séance du : **9 juillet 2020**

L'an deux mil vingt le neuf du mois de juillet à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hervé PEYRONNET, Maire.

	P	A E	A		P	A E	A		P	A E	A
<b>AUDIN-VERNET Françoise</b>	X			<b>KLEIN Kévin</b>	X			<b>POMMIER Lucas</b>	X		
<b>BERAUD Emilie</b>	X			<b>MALHIERE Thierry</b>	X			<b>PRADINES Cédric</b>		X	
<b>CONFORTO Elie</b>	X			<b>PEYRONNET Hervé</b>	X			<b>ROBERT Clément</b>	X		
<b>DELAVAL Philippe</b>		X		<b>PLANCHENAUT Daniel</b>	X			<b>RUIZ Joël</b>	X		
								<b>VIALLE Sandrine</b>	X		

\* **Secrétaire séance** Sandrine VIALLE \* **Secrétaire auxiliaire** : Céline MAZET et Nora MAHDI

\* **Pouvoir(s)** : Cédric PRADINES donne pouvoir à Hervé PEYRONNET  
Philippe DELAVAL donne pouvoir à Françoise AUDIN-VERNET

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du précédent conseil
- Approbation du Compte Administratif 2019 : commune et sectionnaux
- Approbation du Compte de Gestion 2019 : commune et sectionnaux
- Affectation du résultat commune et sectionnaux
- Budget commune et sectionnaux 2020
- Délégation au Maire par le Conseil Municipal
- Désignation des délégués aux divers syndicats et organismes extérieurs
- Désignation aux commissions internes
- Modification du tableau des effectifs – création de poste
- Délibération numéro d'habitation à Quérézieux
- Tarifs garderie et cantine
- Vente harmonium
- Renseignements divers
- Questions diverses

La séance du 3 juillet 2020 est approuvée à l'unanimité.

## DEL.N°01-09/07/2020 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif « Commune et Sectionnaux » de l'exercice 2019 dressé par Hervé PEYRONNET, Maire, donne acte de la présentation faite du Compte Administratif pour l'exercice 2019, lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET COMMUNE - 2019		Recettes	Dépenses	Résultat
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Emis en 2019	508 926.41	- 406 624.54	102 301.87
	Résultat N-1	252 116.60		252 116.60
	<b>TOTAL FONCT</b>			<b>354 418.47</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Emis en 2019	23 136.37	- 155 150.25	- 132 013.88
	Solde d'investis. N-1	60 629.07		60 629.07
	<b>TOTAL INVEST</b>			<b>71 384.81</b>
<b>RAR</b>			- 80 800.00	- 80 800.00

<b>BUDGET SECTIONNAUX - 2019</b>				
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Emis en 2019	17 907.43	- 17 907.43	0.00
	<b>TOTAL FONCT</b>			<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Emis en 2019	0.00	0.00	0.00
	<b>TOTAL INVEST</b>			<b>0.00</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE les Comptes Administratifs 2019 Commune et Sectionnaux à l'unanimité.**

**DEL.N°02-09/07/2020 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION COMMUNE ET SECTIONNAUX**

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après avoir approuvé les Comptes Administratifs de la Commune et des Sectionnaux pour l'année 2019, le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion de la commune et des sectionnaux, exercice 2019, dressé par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur et déclare qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les Comptes de Gestion 2019 Commune et Sectionnaux.**

**DEL.N°03-09/07/2020 – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COMMUNE 2019**

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 354 418.47 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE**

**Résultat de fonctionnement**

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 102 301.87 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 252 116.60 €

**C Résultat à affecter**

**= A+B (hors restes à réaliser) + 354 418.47 €**

**(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)**

D Solde d'exécution d'investissement - 71 384.41 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) - 80 800.00 €

**Besoin de financement F =D+E - 152 184.81 €**

**AFFECTATION = C =G+H + 354 418.47 €**

**1) Affectation en réserves R 1068 en investissement - 152 184.81 €**

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

**2) H Report en fonctionnement R 002 (2) + 202 233.66 €**

**DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

**DEL N°04-09/07/2020 – VOTE DU BUDGET COMMUNE ET SECTIONNAUX 2020**

Monsieur le Maire présente le budget communal et le budget des sectionnaux pour l'exercice 2020.

**Après discussion, l'assemblée municipale, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les budgets Commune et Sectionnaux pour l'année 2020.

#### **DEL.N°05-09/07/2020 – DELEGATION AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire exposera les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) qui permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences suite à l'élection du Maire et des Adjointes en date du 3 juillet 2020.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, un certain nombre de délégations peuvent être confiées au Maire pour la durée du mandat.

#### **Le Maire propose les points suivants :**

\* (point 1) – arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.

\* (point 4) – de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

\* (point 5) – la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (signature des baux des logements communaux par exemple).

Dans le cadre de cette délégation, le Maire est autorisé à conclure, réviser, mettre fin à toute convention portant location, occupation ou mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers appartenant au domaine privé et public de la collectivité.

\* (point 6) – de passer les contrats d'assurance. D'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.

\* (point 8) – de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.

\* (point 9) – d'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges.

\* (point 10) – de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;

\* (point 11) - de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

.\* (point 16) – d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Dans les cas définis par le Conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € pour les communes de – de 50 000 habitants.

\* (point 24) – autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

\* (point 26) - de demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le conseil municipal l'attribution de subventions.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

#### **DEL.N°06-09/07/2020 – DESIGNATION DES DELEGUES DU SIEL**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars dernier, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant chargés de représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL).

#### **Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :**

- Mme Françoise AUDIN-VERNET déléguée titulaire ;
- M Lucas POMMIER, délégué suppléant.

#### **DEL. N°07-09/07/2020 – DESIGNATION DES DELEGUES DU CNAS**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars dernier, il y a lieu de désigner deux délégués (un élu et un agent) chargés de représenter la commune au sein des instances du CNAS (Comité National d'Aide Sociale). Les nouveaux délégués seront désignés jusqu'à la fin du mandat qui arrive à terme en 2026.

#### **Après discussion, le Conseil Municipal, désigne :**

- M Kévin KLEIN comme délégué « élu »

- à l'unanimité, Mme Céline MAZET comme déléguée « agent ».

**DEL.N°08-09/07/2020 – DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU LYCEE DE VERRIERES**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars dernier, il y a lieu de désigner un délégué titulaire et deux délégués chargés de représenter la commune au sein du Lycée de Verrières en Forez.

**Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :**

- M Kévin KLEIN, délégué titulaire
- Mme Sandrine VIALLE, déléguée titulaire.

**DEL. N°09- 09/07/2020 – DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS**

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, le Maire invite le Conseil Municipal à élire parmi les membres du Conseil Municipal des personnes pour siéger au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

**Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :**

- FIXER le nombre à **13** les représentants du C.C.A.S. soit :
  - 6 membres du Conseil Municipal.
  - 6 membres non élus qui seront désignés par arrêté du Maire ;
  - le Maire qui est d'office nommé : « Président ».
- NOMME comme représentants au CCAS, les membres du Conseil Municipal suivants :

<b>Membres du conseil municipal</b>
Elie CONFORTO / Cédric PRADINES / Kévin KLEIN
Thierry MALHIERE / Daniel PLANCHENAUT / Emilie BERAUD

**DEL N°10- 09/07/2020 - DESIGNATION DES ELUS AUX COMMISSIONS INTERNES COMMUNALES**

Suite aux élections municipales du 15 mars dernier, le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les élus au sein des différentes commissions communales et l'Assemblée municipale valide le tableau ci-dessous :

<b>COMMISSIONS INTERNES - MANDAT 2020-2026</b>	
<b>POLE URBANISME / AMENAGEMENT</b>	
<b>Suivi du PLU - PLUI et Permis de construire</b>	Thierry Malhiere/Philippe Delaval/ Daniel Planchenault/ Lucas Pommier/ Françoise Audin-Vernet
<b>Voirie - Déneigement - Fleurissement</b>	Thierry Malhiere/Philippe Delaval/Clément Robert/ Cédric Pradines/Emilie Beraud (fleurissement)
<b>Bâtiments communaux - Gestion des locations</b>	Thierry Malhiere/Elie Conforto/Kevin Klein/ Daniel Planchenault
<b>POLE ECOLE / JEUNESSE</b>	
<b>Conseil d'Ecole / Relations RPI</b>	Kévin Klein/Sandrine Vialle/Daniel Planchenault
<b>Bibliothèque / Culturel</b>	Kévin Klein/Cédric Pradines/ Sandrine Vialle
<b>POLE COMMUNICATION</b>	
<b>Relations Associations</b>	Elie Conforto/Emilie Beraud/Joël Ruiz/Lucas Pommier
<b>Commémorations, cérémonies</b>	Elie Conforto/Emilie Beraud/Joël Ruiz/Lucas Pommier
<b>Bulletin municipaux, Echo, Facebook, Site internet</b>	Elie Conforto/Emilie Beraud/Joël Ruiz/Lucas Pommier/Philippe Delaval
<b>Touristique + Patrimoine</b>	Elie Conforto/Cédric Pradines/Sandrine Vialle/Lucas Pommier/Emilie Beraud/Joël Ruiz
<b>COMMISSIONS GENERALISTES</b>	
<b>Finances</b>	Hervé Peyronnet/Françoise Audin-Vernet/Sandrine Vialle/Daniel Planchenault/Joël Ruiz/Thierry Malhiere/
<b>Sectionnaires</b>	Hervé Peyronnet/Clément Robert/Françoise Audin-Vernet
<b>Projets : Ecole, ...</b>	Thierry Malhiere/Kevin Klein/Sandrine Vialle/Joël Ruiz/Françoise Audin-Vernet/Daniel Planchenault

#### **DEL N°11-09/07/2020- NUMERO D'HABITATION A QUEREZIEUX**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°02 du 20 février 2020 concernant le nom des rues donnés par Ecotay sur Verrières en Forez et précise que l'assemblée doit aujourd'hui délibérer afin de valider les numéros attribués aux propriétés de la façon suivante :

Voie n°1, VC5A : Route de Crézieux – section AM306 : Numéro 14  
AM307 : Numéro 16  
AM308 : Numéro 18  
AM252 : Numéro 20

Voie n°2, VC16: Impasse de Montaigut- section AM291 : Numéro 1  
AM56 : Numéro 2  
AM59 : Numéro 3  
AM251 : Numéro 4  
AM65 : Numéro 5  
AM197 : Numéro 10  
AM196 : Numéro 12

Voie n°3, VC6A : Impasse des Evers – section AM55 : Numéro 1  
AM54 : Numéro 5

Voie n°4, VC6 : Rue des Abeilles

#### **Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité :**

- Approuve les numéros des noms de rues sur le hameau de Quérézieux.

#### **DEL N°12-09/07/2020- TARIFS GARDERIE ET CANTINE SCOLAIRE**

Kévin KLEIN rappelle la délibération n° 2 du 30 août 2016 et précise que le Conseil municipal avait acté un prix forfaitaire de 1.20€ pour la garderie du matin qui avait lieu de 7h30 à 8h30 et le même tarif pour le soir qui débutait à 16h00 pour les petits (et 16h45 pour les grands) et ceci jusqu'à 17h45 quel qu'en soit la durée et pour tous les enfants.

Il précise que concernant les tarifs de la cantine ainsi que le prestataire Coralys, ceux-ci restent inchangés à savoir :

3,85 € pour les enfants et 4,70 pour les adultes.

Il propose pour cette année en accord avec l'ensemble du RPI un prix forfaitaire de 1.50 € pour la garderie du matin ou du soir soit 3.00 € pour la garderie du matin et du soir.

Il précise également que les horaires ont été uniformisés de la façon suivante :

7h30 – 8h35 et 16h15 – 18h

Avec une période de gratuité pour toutes les familles de 8h15 à 8h35 et 16h15 à 16h45.

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le tarif forfaitaire proposé.

#### **DEL N°13-09/07/2020- VENTE HARMONIUM**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors d'une précédente réunion de Conseil Municipal (21 novembre 2019) il avait évoqué que l'Association des Amis des Orgues ne souhaitait plus vendre l'harmonium situé dans la salle paroissiale (dans le Presbytère).

Aujourd'hui, l'association a décidé de le vendre et autorise la commune à faire toutes les démarches.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 3 abstentions et 10 pour,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre l'harmonium
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.
- **DIT** que la recette de cette vente sera versée sur le BP 2020.

## RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Association des anciens et amis du réseau ANGE BUCKMASTER : Commémoration aux Limites le 26 juillet à 11h.
- Remerciements de la part de Mme Chantal RIVAL, à la suite du décès de sa sœur Mme Joëlle RIVAL.
- Courrier de Julien BOROWCZYK, félicitation pour les élections municipales.
- Visite des bâtiments communaux, le dimanche 16 août 2020 à 9h et pique-nique à 12h au stade de foot.
- Distribution des documents par les élus sur la commune, renvoyer la liste à tout le monde.
- Casse-croûte post-conseil : envoyer l'ordre du tableau à tous les conseillers.

## QUESTIONS DIVERSES

**AUDIN-VERNET Françoise** : l'association immobilière paroissiale est propriétaire des murs de la résidence Jacques Robert et de la Mairie et a signé un bail emphytéotique jusqu'en 2067 avec la commune.

Aujourd'hui, de nombreux membres sont décédés. L'association a été réactivée avec une nouvelle présidente : Lucette Beraud ; Une procédure est engagée afin que ce bâtiment soit cédé à la Commune en pleine propriété.

**CONFORTO Elie** : le premier écho s'est bien passé.

**KLEIN Kévin** : les rideaux de la salle d'animation ont été installés aujourd'hui.

**MALHIERE Thierry** : Quérézieux : les travaux de renouvellement de la conduite d'eau sont réalisés ainsi que le renouvellement de tous les compteurs individuels.

Impasse du Cuvage : le drainage le long de l'impasse est terminé financé par le budget fonctionnement Voirie LFA.

Le Fournil : un appartement sera disponible à compter du 15 août.

Travaux de l'épicerie : le maçon a presque terminé les travaux. Les travaux de plâtrerie sont en cours de réalisation. Le plombier commence semaine 29.

Les réunions de chantier ont lieu tous les mardis à 14h.

**PLANCHENAULT Daniel** : le mur situé vers les escaliers de la place est déjointé.

**POMMIER Lucas** : l'écho est terminé, ne pas hésiter à mentionner s'il y a des anomalies. Essayer d'attirer les jeunes à « la lecture » de l'écho, voir avec le lycée de Verrières.

**ROBERT Clément** : les travaux de voirie au Pin ont été effectués.

L'ordre du jour épuisé, le conseil lève sa séance à 00 :15			Signatures :
<b>AUDIN-VERNET Françoise</b>		<b>PLANCHENAULT Daniel</b>	
<b>BERAUD Emilie</b>		<b>POMMIER Lucas</b>	
<b>CONFORTO Elie</b>		<b>PRADINES Cédric</b>	
<b>DELAVAL Philippe</b>		<b>ROBERT Clément</b>	
<b>KLEIN Kévin</b>		<b>RUIZ Joël</b>	
<b>MALHIERE Thierry</b>		<b>VIALLE Sandrine</b>	
<b>PEYRONNET Hervé</b>			